

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 9 mai 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Benjamin Bourcier, Guy Gendron, Jacques Giroux, Guy Lemieux et Mathieu Mercier sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Monsieur le conseiller Martin Couillard est absent.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**2023-05-067**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Jacques Giroux  
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit et est ouverte à 19h30.

**ADOPTÉE**

**2023-05-068**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023**

Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Benjamin Bourcier  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 avril 2023 tel que présenté.

Prendre note de l'exercice du droit de veto du maire, M. Martin Dumaresq, à l'égard de la résolution 2023-04-063.

**ADOPTÉE**

**2023-05-069**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Jacques Giroux  
Et unanimement résolu

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois de mars à avril 2023 comme suit :

Chèques n <sup>os</sup> 18 061 à 18 096 totalisant	73 126,58 \$
Prélèvements n <sup>os</sup> 4 315 à 4 341 totalisant	44 184,61 \$

D'approuver et d'autoriser le paiement des comptes à payer supérieurs à 25 000 \$ comme suit :

- FQM Assurance inc. (Assurance responsabilité et véhicule moteur sécurité incendie) : 46 436,18 \$

**ADOPTÉE**

**2023-05-070**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-212-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Mathieu Mercier qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2018-212-1 modifiant le règlement fixant la rémunération des élus, aux fins de modifier l'article 6 portant sur la rémunération additionnelle.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-241 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 26 avril 2023, portant sur le règlement numéro 2023-241 décrétant un emprunt au montant de 2 107 150 \$ pour la réalisation de travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur le chemin de la Rivière.

**2023-05-071**

**PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – AUTORISATION**

**ATTENDU** que le congrès annuel de la FQM se tiendra à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Jacques Giroux  
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à assister au congrès 2023 de la FQM.

Que le coût des inscriptions ainsi que les frais y afférents soient défrayés par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2023-05-072**

**ASSURANCE COLLECTIVE – AUTORISATION D'ADHÉSION POUR TOUS LES EMPLOYÉS PERMANENTS (TEMPS PARTIEL ET COMPLET)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois dispose d'une assurance collective en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, souscrite auprès de la compagnie d'assurance Manuvie;

**ATTENDU** que cette assurance est désormais offerte aux employés permanents travaillant 21 heures et plus par semaine;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de permettre l'adhésion de tout employé municipal éligible;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par M. Mathieu Mercier  
Et majoritairement résolu

M. Guy Gendron vote contre.

D'autoriser l'adhésion aux assurances collectives de la Municipalité à tous les employés permanents travaillant 21 heures et plus par semaine.

Que la présente est effective en date d'aujourd'hui, le 9 mai 2023.

**ADOPTÉE**

**2023-05-073**

**ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER 2023 – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer l'entretien et l'aménagement des espaces verts appartenant à la Municipalité;

**ATTENDU** que le service des travaux publics effectuera l'entretien paysager pour l'année 2023;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de donner à contrat à une entreprise paysagiste la fourniture d'arbustes et fleurs, l'acquisition de terre et de paillis et un service de plantation;

**ATTENDU** l'offre de service présentée par l'entreprise Centre de Jardin Denis Brisson inc., au montant de 19 248,35 taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux  
Appuyé par M. Guy Gendron  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat d'aménagement paysager à l'entreprise Centre de Jardin Denis Brisson inc. pour la saison 2023, selon l'offre déposée.

**ADOPTÉE**

**2023-05-074**

**ACHAT D'ARBRES ET DE FOURNITURES POUR PLANTATION – AUTORISATION**

**ATTENDU** la nécessité de remplacer des arbres sur le territoire à la suite de la tempête de verglas survenue en avril dernier;

**ATTENDU** qu'un arbre doit être planté dans le rond-point (rues Daoust et Jean-Guy) et trois (3) autres dans le Parc des abris;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées auprès de paysagistes locaux;

**ATTENDU** la soumission de Pépinière CRAMER Nursery inc. au montant de 1 000 \$ taxes en sus pour l'achat des arbres;

**ATTENDU** la soumission de Latour Plantes et décor au montant de 122,47 \$ taxes en sus pour l'achat de fournitures nécessaires à la plantation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron  
Appuyé par M. Guy Lemieux  
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition d'arbres et de fournitures nécessaires à la plantation selon les offres précédemment citées.

**ADOPTÉE**

2023-05-075

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET SOUTIEN  
– DEMANDE DE PROLONGATION DE TRAVAUX**

**ATTENDU** la correspondance du ministre des Transports datée du 18 février 2022, confirmant à la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois une aide financière maximale de 541 452 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Soutien, pour la réalisation de travaux de pavage sur le chemin de la Rivière à Saint-Étienne-de-Beauharnois;

**ATTENDU** que selon les modalités d'application du PAVL, la Municipalité doit faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU** qu'un retard considérable est engendré dans la réalisation des travaux tenant compte de plusieurs facteurs, dont :

- l'entrée en fonction d'un nouveau maire et d'une nouvelle directrice générale en 2021;
- le contexte économique actuel (pénurie de main-d'œuvre, inflation, difficultés d'approvisionnement, délais d'exécution des travaux engendrés par le manque de main-d'œuvre);
- de nouveaux besoins pour la Municipalité (dont la recommandation d'une firme d'ingénieurs de procéder, avant la réalisation des travaux de pavage, à la réfection de ponceaux sur le chemin de la Rivière);
- la nécessité de procéder à la caractérisation du sol avant de procéder auxdits travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par M. Mathieu Mercier  
Et unanimement résolu

De transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable une planification révisée des travaux prévus sur le chemin de la Rivière.  
De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de repousser au 31 décembre 2023 la date de fin de réalisation des travaux pour ce dossier (n° LVX98622).

**ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

2023-05-076

### **RÈGLEMENT 2021-224-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-224 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET AUX USAGES ADDITIONNELS ET D'AJOUTER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE AG-D-122 – ADOPTION**

**ATTENDU** que le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le *Règlement de zonage numéro 2021-224*;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 2021-224* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

**ATTENDU** que la Municipalité juge pertinent de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires et d'ajouter la grille des usages et des normes pour la zone AG-D-122;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 2023-03-043 donné par M. Martin Couillard lors de la séance ordinaire du Conseil du 14 mars 2023;

**ATTENDU** la résolution numéro 2023-03-044 adoptant le premier projet de règlement numéro 2021-224-3;

**ATTENDU** la consultation publique portant sur ce projet de règlement tenue le 6 avril 2023;

**ATTENDU** la résolution numéro 2023-04-061 adoptant le second projet de règlement numéro 2021-224-3;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux  
Appuyé par M. Benjamin Bourcier  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 2021-224-3 soit et est adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉE**

2023-05-077

### **RÈGLEMENT 2023-242 PORTANT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH-110) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Mathieu Mercier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-242 concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE**

2023-05-078

**RÈGLEMENT 2023-243 PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES (RMH-229) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Guy Lemieux, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-243 concernant les dispositions relatives aux ventes de garage et autres ventes permises sur le territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE**

2023-05-079

**RÈGLEMENT 2023-244 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2021-226 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jacques Giroux, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-244 afin d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur le territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE**

2023-05-080

**RÈGLEMENT 2023-245 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE DÉMOLITION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Benjamin Bourcier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-245 aux fins d'établir les règles d'établissement et de fonctionnement du comité de démolition de la Municipalité.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE**

2023-05-081

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'INDEMNISATION ET D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS**

*Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein du Service de Sécurité incendie de Saint-Étienne-de-Beauharnois.*

**ATTENDU** la tempête printanière survenue le 5 avril dernier sur le territoire de plusieurs municipalités du Québec, dont la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

**ATTENDU** la mise en œuvre du [Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents](#) réalisé par le ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron  
Appuyé par M. Mathieu Mercier  
Et unanimement résolu

D'adresser une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme précédemment cité, aux fins de dédommagement de la Municipalité pour perte encourue lors de la tempête printanière survenue le 5 avril 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente demande.

**ADOPTÉE**

2023-05-082

**NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK LEGAULT À TITRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS INTERMUNICIPAL DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS ET DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

*Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.*

**ATTENDU** la résolution n° 22-199 autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le partage de responsabilités et de coûts associés à l'embauche de ressources humaines en matière de sécurité incendie et civile;

**ATTENDU** que cette entente stipule que le chef aux opérations des services de sécurité incendie proviendra de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

**ATTENDU** qu'une offre d'emploi interne a été affichée pour combler ce poste;

**ATTENDU** que deux (2) pompiers ont été rencontrés en entretien aux fins de combler ce poste;

**ATTENDU** que le candidat répondant le mieux aux critères d'embauche pour occuper ce poste est M. Patrick Legault;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron  
Appuyé par M. Mathieu Mercier  
Et unanimement résolu

De nommer monsieur Patrick Legault chef aux opérations intermunicipal des services de sécurité incendie des municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que l'entrée en fonction pour ce poste se déroule de façon progressive et transitoire comme suit : à temps partiel pour quelques semaines à Saint-Étienne-de-Beauharnois selon les conditions de travail de la Municipalité, et par la suite à temps complet à Saint-Étienne-de-Beauharnois et Saint-Louis-de-Gonzague, selon une date convenue par les deux municipalités et conformément au protocole d'entente intermunicipale.

De transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

**ADOPTÉE**

**2023-05-083**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT, DE MATÉRIEL ET DE MOBILIER DE BUREAU ET DE PROGRAMMATION INFORMATIQUE POUR LE POSTE DE TRAVAIL DU CHEF AUX OPÉRATIONS INTERMUNICIPAL**

*Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.*

**ATTENDU** la résolution 2023-05-082 confirmant la nomination de M. Patrick Legault à titre de chef aux opérations intermunicipal des services de Sécurité incendie des municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fournir à cet employé tout le matériel nécessaire pour occuper ce poste (équipement, matériel et programmation informatique, mobilier de bureau et frais inhérents);

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron  
Appuyé par M. Jacques Giroux  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'acquisition du matériel nécessaire pour le poste de travail du chef aux opérations.

De financer cette dépense à même la subvention reçue du Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet Entente intermunicipale – Service de sécurité incendie et civile et/ou le budget 2023 et/ou le surplus libre.

**ADOPTÉE**

**2023-05-084**

**EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION 2023-04-063 INTITULÉE *TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE – OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE CAUCA***

*Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.*

**ATTENDU** la résolution 2023-04-063 adoptée le 11 avril 2023 relative à l'octroi d'un contrat à l'entreprise CAUCA pour le traitement des appels d'urgence;



**ATTENDU** qu'à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et greffière-trésorière de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3° de l'article 142 du *Code municipal*;

**ATTENDU** que la directrice générale et greffière-trésorière doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance;

**ATTENDU** que cette résolution se lisait comme suit :

**2023-04-063 TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE –  
OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE CAUCA**

**ATTENDU** l'obligation pour la Municipalité de se prévaloir d'un centre de traitement et de répartition des appels d'urgence pour son service de sécurité incendie et civile;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par l'entreprise CAUCA pour une durée de cinq (5) ans, au montant de :

- 372,40 \$ pour l'année 2023-2024;
- 618,72 \$ pour l'année 2024-2025;
- 865,08 \$ pour l'année 2025-2026;
- 1 111,49 \$ pour l'année 2026-2027; et
- 1 357,96 \$ pour l'année 2027-2028;

*En conséquence,*

*Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Jacques Giroux  
Et unanimement résolu*

*D'octroyer le contrat de répartition des appels d'urgence à l'entreprise CAUCA, selon l'offre déposée.*

*D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.*

**ADOPTÉE**

**ATTENDU** que le maire demande le vote sur cette résolution;

Après étude et considération :

Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Benjamin Bourcier  
Et majoritairement résolu

De confirmer l'adoption de la résolution numéro 2023-04-063.

**ADOPTÉE**

2023-05-085

**TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION DE PASSAGE DE CYCLISTES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS**

**ATTENDU** la correspondance du 26 avril dernier de la Fondation Charles-Bruneau demandant à la Municipalité l'autorisation de passage de cyclistes sur le territoire dans le cadre du *Tour CIBC Charles-Bruneau*;

**ATTENDU** que quatre pelotons d'une quinzaine de cyclistes traverseront le territoire de Saint-Étienne-de-Beauharnois dans la matinée du 7 juillet prochain, selon un itinéraire soumis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par M. Guy Lemieux  
Et unanimement résolu

D'autoriser le passage des cyclistes sur le territoire de Saint-Étienne-de-Beauharnois dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau le 7 juillet 2023.

Que les cyclistes s'arrêteront au Parc de la Rivière pour une pause entre 8 h et 8h45 et auront accès à la salle des toilettes du Centre communautaire.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fondation Charles-Bruneau.

**ADOPTÉE**

2023-05-086

**SP CANADA DIVISION DU QUÉBEC – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES ET DEMANDE DE DON**

**ATTENDU** la correspondance du 26 avril dernier de SP Canada – Division du Québec demandant un don à la Municipalité dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

**ATTENDU** la volonté des élus de participer financièrement à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de cette maladie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier  
Appuyé par M. Jacques Giroux  
Et unanimement résolu

De verser une contribution financière au montant de 200 \$ à l'organisme SP Canada – Division du Québec dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

De transmettre copie de la présente résolution à SP Canada – Division du Québec.

**ADOPTÉE**

2023-05-087

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par M. Mathieu Mercier  
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit levée à 20 h 35.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Martin Dumaresq  
Maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle Dion  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – 9 MAI 2023**

(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière